

## Conseil d'école du RPI Boz-Ozan-Reyssouze : le jeudi 18 novembre à 18h30 à la salle communale de Boz.

Comme chaque année les écoles du RPI font une demande de dérogation auprès de l'inspection académique pour regrouper les conseils d'école des 3 écoles en un seul. Celle-ci a été actée.

L'ensemble des parents élus, qu'ils soient titulaires ou suppléants sont invités mais seul 1 sur 2 peut voter.

nous accueillons cette année de nouveaux membres parmi les parents et DDEN que nous accueillons avec plaisir (Danièle ROSSET - Claude DUPASQUIER).

### Ordre du jour :

- Présentation des membres du conseil.
- Résultat des élections des parents.
- Effectifs et répartitions du RPI pour l'année scolaire 2021-2022.
- Vote du règlement intérieur du RPI (proposition de changement en surligné jaune en PJ).
- Point sur les différents protocoles : écoles – garderie – cantine – car.
- Courrier des représentants de parents concernant la piscine.
- Transport scolaire d'Ozan.
- Questions diverses.

### 1. Tour de table

Membres présents au conseil d'école :

Enseignants : M. et Mme Mathy de l'école de Boz, M Dupaquier, Mme Grossiord, Mme Ferrand de l'école de d'Ozan, Mme Lussiaud, Mme Rabuel et Mme Pauget de l'école de Reyssouze.

ATSEM : Mmes Borjon Piron, Fossard.

Municipalités : Mme Pelus, Mme Pesenti, Mr Giraud, Mr Bourdon.

Représentants de parents d'élèves : Mme Corget, Mme Senter, Mme Rouxel, Mme Pacoret, Mme Lapalus, Mme Champreux, Mme Lemarchand, Mr Jannequin, Mme Balon, Mme Dor, Mme Peyrot, Mme Minet, Mme Lebon.

DDEN : Mme Dupasquier, Mme Rosset, Mr et Mme Loubejac.

Personnes excusées : Mme Boyat, Mr Coulas, Mme Fontaine, Mme Paquelet.

Rappel du rôle des DDEN : défense de l'école publique et laïque, rôle de médiateur entre les enseignants et les collectivités et assistent à tous les conseils d'école.

Rappel du rôle du SIVOS : le SIVOS gère le matériel scolaire (mobilier et fourniture), les ATSEM, la cantine, la garderie et le personnel nécessaire au fonctionnement du RPI. Il est composé d'élus des trois communes et il est présidé par Mme Pesenti.

### 2. Résultat des élections de parents

Sur le RPI, 100 votants sur 245 électeurs. 7 votes nuls. 93 voix pour la liste présentée.

16 parents ont été élus.

Trois conseils d'école auront lieu cette année scolaire : celui de Ozan se fera le 17 mars à 18h30 et le dernier aura lieu à Reyssouze le 16 juin à 18h30. Le compte rendu sera affiché à chaque école et mis à disposition sur le blog.

Les parents sont en train de faire un trombinoscope des représentants des parents d'élèves.

### 3. Effectifs et répartitions 2021-2022 :

À la date du conseil (les effectifs étant très variables suivant la présence ou non d'enfants du voyage).

<b>Boz</b>	<b>Ozan</b>	<b>Reyssouze</b>
23 CM2	5 GS	20 PS
22 CM1	17 CP	27 MS
<b>45 élèves</b>	15+2EV CE1	23 GS
	16 CE2	<b>→ 70 élèves</b>
	<b>→ 53+2EV élèves</b>	

Total : 168 + 2 EV soit 169 élèves comptés par la DSDEN (à la rentrée il y avait 172 + 8 EV)

Prévisions d'effectifs pour 2022-2023 :

<b>Boz</b> 16 CM1 23 CM2 → <b>39 élèves</b>	<b>Ozan</b> 26 CP 17 CE1+2 EV 15CE2+4 EV → <b>58 + 6EV donc 61 élèves comptés</b>	<b>Reyssouze</b> Environ 24 PS* 20 MS 29 GS → <b>environ 73 élèves</b>
--	---	--

*\*Difficile de prévoir les entrées en PS car les inscriptions ne sont pas encore faites donc Mme Lussiaud s'appuie sur les listes données par les mairies qui ne sont pas à jour (déménagement ou emménagement après la naissance des enfants).*

Total : 170 + 6EV → 173

Dès qu'un enfant du voyage est scolarisé plus de 5 mois, il est compté dans les effectifs.

En 2017-2018 : 183 + 5 EV = 185

En 2018-2019 : 162 + 7 EV = 165 (seuil de fermeture à 168)

En 2019-2020 : 158 + 10 EV = 163

En 2020-2021 : 158 + 12 EV = 164

En 2021-2022 : 167 + 8 EV = 171

### 1. Vote du règlement intérieur du RPI

Il est mis à jour chaque année, ci-dessous la modification de cette année scolaire :

- Il est maintenant possible pour les enfants de moins de trois ans de prendre le car. (Une proposition est faite par les représentants de parents d'élèves présents de faire passer un mail par le biais du RAM et de la crèche pour informer les futurs PS de cette situation).

Le règlement est voté à l'unanimité.

### 1. Point sur les différents protocoles

#### **PROTOCOLE ECOLE REYSSOUZE**

Niveau 2 : limiter le brassage entre les classes.

Les enseignants ont gardé la même organisation que l'année dernière. Les parents de petits et moyens accompagnent les enfants jusqu'à leur classe. L'accompagnement des enfants est limité à un seul parent afin qu'il y ait moins d'adultes rassemblés dans le couloir.

L'enseignante des Grands reste à la porte pour gérer les entrées et accueille ensuite ses élèves à 8h50 lorsque tous les parents de petits et moyens sont partis. Les grands peuvent ainsi entrer et se laver les mains une fois que les PS/MS de Mme Pauget sont rentrés en classe puisque les WC et robinets sont communs à ces deux classes.

En ce qui concerne l'après-midi, c'est une AVS qui fait l'accueil à la porte car madame Lussiaud récupère ses élèves dans la cour. Les parents ne rentrent pas à ce moment de la journée. Les enfants, là encore se lavent les mains avant d'aller en sieste ou en classe.

Les récréations se font à horaires décalés le plus possible afin que les élèves des différentes classes ne se mélangent pas.

Les tables sont désinfectées plusieurs fois par jour et une aération régulière des salles de classe est faite dans la journée.

La sortie se fait en décaler afin de limiter le nombre de parents devant la porte d'entrée.

La classe de PS/MS de Mme Pauget a été fermée le vendredi 12 novembre et lundi 15 novembre suite à un cas positif.

#### **PROTOCOLE ECOLE OZAN**

Niveau 2 : limiter le brassage entre les classes.

Trois entrées sont faites à l'école d'Ozan :

- l'entrée des enfants de la garderie

- l'entrée des enfants du portail qui forment 3 rangs :

CE1

CE2

CP attendent sur le damier marqué par des croix. Ils rentrent en premier pour que le passage aux toilettes se fasse tout de suite.

-L'entrée des enfants du bus

Les GS/CP sont les premiers à passer aux toilettes et à se laver les mains rigoureusement. S'ensuivent les élèves de la classe de CE1, puis les CE2.

Les élèves se lavent les mains au retour de chaque récréation et une aération régulière des locaux est faite.

L'accueil de l'après-midi se fait de la même manière sauf qu'il n'y a plus que deux groupes au lieu de trois : les enfants qui reviennent de la cantine et les enfants qui reviennent de la maison. Tout le monde se lave les mains encore une fois avant l'entrée en classe.

Trois sorties différentes ont lieu en fin de journée : les enfants qui vont à la garderie sortent en premier puis les enfants qui rentrent à la maison suivent avec leur enseignant et les enfants prenant le car partent en dernier.

Les enseignants ont décidé de modifier l'ordre des sorties par rapport aux années précédentes : le BUS sort en dernier, suite aux problèmes de comportement et de discipline qu'il y avait eu dans le CAR l'année dernière. En faisant sortir le BUS en dernier, cela permet que le temps de trajet soit plus court pour arriver à BOZ, et donc d'éviter certains débordements. De plus, la RDTA a bien informé que ce changement de procédure ne gênait en rien le timing des autres transports scolaires.

## **PROTOCOLE ECOLE BOZ**

Niveau 2 : limiter le brassage entre les classes.

Les élèves continuent de porter le masque en intérieur, se lavent les mains régulièrement et les classes ne se mélangent pas lors des récréations et des passages aux toilettes.

L'école a connu un petit adoucissement du protocole lorsque celui-ci est passé au niveau 1 pendant la classe découverte ce qui a permis un brassage des deux classes qui a été très appréciable.

Le même principe s'applique au niveau de la cantine : les élèves se regroupent et vont à leur table par classe.

L'école a connu un cas positif la semaine dernière avec l'organisation d'une continuité pédagogique pour trois jours puisque la classe a dû fermer.

Le protocole sanitaire empêche l'ouverture des écoles du RPI aux parents. Les portes ouvertes organisées habituellement chaque année scolaire n'ont encore pas pu avoir lieu depuis deux ans et l'organisation d'une fête de l'école en fin d'année scolaire est encore incertaine.

Les parents proposent alors de mettre à jour le blog de l'école avec une photo de tous les personnels du RPI et des photos ou vidéos des classes pour que les parents aient malgré tout une vision des différents locaux et personnels de l'école.

## **PROTOCOLE CANTINE**

Le protocole n'a pas évolué, les enfants sont regroupés par classe et ils conservent la même place à table.

Un lavage des mains se fait avant la cantine, les enfants conservent le masque jusqu'à l'arrivée à la cantine puis le jettent sur place.

La cantine d'Ozan est dotée de purificateurs d'air qui permettent un renouvellement de l'air lorsque les enfants se trouvent dans les locaux. Une aération et désinfection des lieux se fait également en parallèle.

## **PROTOCOLE GARDERIE**

Le protocole est ici plus difficile à appliquer car il y a un seul local pour les trois écoles notamment les fratries qui sont aux mêmes tables. Par ailleurs, une difficulté s'ajoute puisqu'il y a des enfants avec masque et d'autres sans avec le brassage des différents cycles et âges.

Là encore une désinfection régulière des locaux est faite.

## **2. Courrier des représentants des parents d'élèves concernant la piscine**

Un point a été évoqué l'an dernier lors du dernier conseil d'école. Les élèves de CE1 n'ont pas pu bénéficier du cycle piscine à cause de la situation sanitaire. Les parents d'élèves aimeraient donc savoir si un cycle piscine pourrait se faire pour ces élèves qui sont maintenant en classe de CE2. Ils ont écrit un courrier qu'ils adresseront aux élus de la communauté de communes ainsi qu'au SIVOS.

*(Lecture du courrier qui va être envoyé dans la semaine suivant le conseil d'école).*

### **3. Transport scolaire d'Ozan**

Mme Grossiord souhaitait dire qu'actuellement, et ce, depuis la rentrée, elle monte dans le car avec une AVS pour installer les enfants, les attacher et leur rappeler les règles de vie et de sécurité dans le CAR.

Or, elle estime que cela ne relève pas de ses fonctions ni de celles de Fabienne Contassot l'AVS.

C'est pourquoi, Mme Grossiord a envoyé de son côté un mail à la RDTA afin de demander à Typhaine Joly, la responsable, que le chauffeur joue ce rôle. Une réponse par mail a été faite, en voici un extrait :

*Nous ne pouvons malheureusement y répondre positivement pour des raisons de sécurité :*

- *Les difficultés sont récurrentes sur ce service (enfants agités et problèmes en cours de service), et nous avons déjà réalisé plusieurs signalements en Mairie. Une réunion avait déjà dû être organisée,*

- *Le conducteur ne peut quitter son poste de conduite et laisser le tableau de commande du véhicule sans surveillance,*

- *Ce service compte une 50aine d'élèves, et le temps incombant au placement et au contrôle des ceintures ne peut être ajouté dans la construction du service.*

De plus, afin d'éviter tout risque de plainte de parents pour suspicion de geste déplacé, les chauffeurs n'attachent pas les ceintures des enfants.

### **4. Questions diverses**

Aucune question.

La séance est levée à 20h.